

C H A P I T R E    X IREPRESSIONS DIRIGÉES CONTRE LA PRESSE ET LES JOURNALISTES.

Les répressions contre les journalistes ont commencé le jour de l'instauration de l'état de guerre (le 13 décembre 1981). Dans la nuit du 12 au 13 décembre, parmi les milliers d'internés se sont retrouvés plus de 100 journalistes des publications de Solidarité, de la radio, de la télévision, et de l'Association des Journalistes Polonais. On a essayé d'interner la direction de l'Association des Journalistes Polonais mais on n'y est pas arrivé. Malgré l'ordre d'internement, on n'a pas réussi à mettre la main sur Maciej Ilowiecki (vice-président de l'A.J.P.), Jacek Kalabinski (président de la section de Varsovie de l'A.J.P.), Dariusz Fikus (secrétaire général). Krzysztof Klinger, secrétaire général de l'A.J.P., a été brièvement interné (12 jours). Il était atteint d'une maladie cardiaque grave et il est mort en 1983. Quelques membres du conseil de l'A.J.P. ont également été internés : Janina Jankowska (après son retour de l'étranger, en janvier 1982), Piotr Zaluski, militant de Solidarité à la télévision de Wrocław, Piotr Mroscyk et Alicja Maciejewska, militants de Solidarité à la télévision de Varsovie.

En mai 1982, plus de 40 journalistes étaient encore internés ; les derniers ont été libérés en décembre 1982. Le document annexe 1 contient la liste complète des journalistes internés.

L'instauration de l'état de guerre a entraîné la liquidation de toute la presse et des programmes radio (à l'exception d'un programme radio unique, de journaux télévisés, de deux quotidiens nationaux : "Trybuna Ludu" et "Zolnierz Wolności", ainsi

que de 17 organes de voivodie du parti édités dans les chefs-lieu des anciennes voivodies, sur le modèle des anciens quotidiens régionaux). Les autres publications ont été alternativement suspendues et remises en circulation durant plusieurs mois. En même temps s'opérait la "vérification" de leur personnel.

La radio et la télévision ont été militarisées, l'armée prenant en charge les bâtiments des stations. Le programme radio fut confié à "studio bunker", situé dans les cantonnements de l'armée à Varsovie et assuré par des journalistes à toute épreuve. La majeure partie du personnel fut mise en congé. L'entrée des locaux de la radio et de la TV était interdite à ces congédiés qui percevaient 75% de la rémunération moyenne, mais avec un plafond de 10.000 zlotys - c'est-à-dire le montant<sup>du</sup> salaire moyen dans l'industrie.

La purge à la radio et à la TV s'opéra en deux temps. Tout d'abord, des commissions de 6 membres, composées de représentants du WRON, du comité central du parti, du comité de voivodie du parti, du ministère de l'Intérieur, du comité d'entreprise du parti, et de la direction de la radio et de la télévision entendaient tous les journalistes ayant des fonctions de responsables : les rédacteurs en chef, leurs adjoints et les chefs des diverses rédactions. Dans un second temps, des commissions de 3 membres (le rédacteur en chef, un représentant du WRON et un représentant du comité d'entreprise du parti) entendaient tous les autres journalistes.

Dans la presse, les commissions ad hoc se composaient de représentants des services de Sécurité, de l'armée, du parti, de la direction des publications, et de rédacteurs en chef. La "vérification" du personnel était une action illégale. Les

compétences de la commission n'ont été définies par aucun texte. Sa composition n'a été ratifiée par personne. Ses décisions étaient sans appel. C'est seulement dans la phase finale de cette opération qu'a été créée la possibilité de faire appel.

La vérification était une forme d'interrogatoire. Dans certains centres, elle prenait un caractère particulièrement draconien : entre autres à Katowice, Szczecin et Gdansk. A Katowice, la commission soumettait le "délinquant" à un feu croisé de questions dans une pièce spécialement aménagée à cet effet (la commission siégeait sur un podium, surplombant le "délinquant" placé au milieu de la pièce). Les questions étaient souvent d'ordre personnel. A Katowice, par exemple, un journaliste s'est entendu reprocher d'avoir célébré son mariage à l'église et d'avoir envoyé ses enfants au catéchisme. On obligeait les journalistes à faire des dépositions contre leurs collègues. On exigeait d'eux un examen critique de leurs propres écrits et des prises de position par rapport aux écrits de leurs collègues. Les questions type concernaient les responsables de l'Association des Journalistes Polonais, les opinions politiques, les militants de l'A.J.P. et Solidarité. On obligeait les gens à faire des aveux, on les humiliait, souvent on les insultait. On vérifiait non seulement les journalistes mais aussi le personnel technique, les secrétaires, le personnel subalterne de la radio et de la télévision. Nous en parlons ailleurs. Au total, cette opération a touché plus de 10.000 personnes.

La vérification a débuté au mois de janvier, elle s'est terminée en mars. Durant cette période, certaines publications firent leur réapparition. "Polityka" est ressorti, après interruption, avec un numéro daté du 20 février ; "Przekroj" (Profil), le 21 février ; "Słowo Powszechne" (la Parole Univer-

selle) à la date des 19-21 février. A la suite de la vérification, les sanctions suivantes ont été prises : destitution de poste de direction (aux éditions de presse du parti RSW Prasa, 60 rédacteurs en chef ont été remplacés ; à la télévision, ce fut le cas pour 20 directeurs), interdiction d'occuper des fonctions de direction, interdiction de travailler dans telle ou telle rédaction ou édition, interdiction de travailler dans la presse du parti ou aux éditions du parti (RSW Prasa), interdiction générale de travailler dans la presse et à la télévision.

Cette opération s'est soldée par le licenciement d'environ 1.200 journalistes. Mille autres ont été mutés à des postes inférieurs, frappés d'autres sanctions, ou bien mis à la retraite ou pensionnés avant terme - d'office ou de leur propre initiative. Etant donné que le milieu journalistique en Pologne compte environ 10.000 personnes (avant décembre 1981, 9.000 journalistes environ étaient inscrits à l'A.J.P.), il s'ensuit que près de 20% des journalistes ont été frappés de sanctions et 10% de licenciement. Dans certains centres, la purge fut encore plus sévère. A Gdansk, par exemple, où 156 journalistes étaient employés dans la presse et à peu près autant à la télévision, 60 personnes, soit 20%, ont été mises à la porte. Il en a été de même à Katowice, Wroclaw et Lodz. Ce fut, au total, la plus vaste purge en milieu journalistique depuis la guerre.

Parmi les journalistes internés, quelques dizaines ont quitté la Pologne après avoir reçu un passeport sans droit de retour. D'autres attendent que cette possibilité leur soit accordée. En fait, ce droit d'émigrer n'est octroyé qu'aux personnes ayant été internées ou persécutées.

En plus de la vérification des hommes, intervient celle des publications. Certaines ont été liquidées. Cela a été le cas de l'hebdomadaire "Kultura", qui jouissait d'une grande popularité - il a été "réactivé" par la suite, sous forme de mensuel. A Gdansk, l'hebdomadaire "Czas" (Le Temps), qui s'était rendu célèbre par ses reportages sur les grèves d'août, a été supprimé. Dans certains hebdomadaires, comme ITD (Etc.), la rédaction a été entièrement remplacée.

Le milieu journalistique, objet d'une répression de cette envergure, était en même temps privé d'organisation syndicale et créative puisque l'A.J.P. a été, le 13 décembre, parmi les premières organisations suspendues. La suspension signifiait "l'obligation de cesser toute activité statutaire". A cette occasion, les services de sécurité ont entendu à plusieurs reprises les secrétaires de l'A.J.P., les appelant à cesser toute activité. Le local de l'A.J.P., 3/5 rue Foksal, a été fermé avec apposition de scellés. Les biens de l'association ont été confiés, pour un temps, à la gestion d'un administrateur de tutelle puis confisqués. Les permanents (plus de 60 personnes) ont été congédiés et les secrétaires de l'A.J.P., élus et délégués, ont été renvoyés à leurs rédactions d'origine.

La Bibliothèque de l'A.J.P. a été pillée, toute la presse publiée par l'émigration polonaise à l'étranger, rassemblée pendant des années, a été embarquée, de même qu'étaient confisquées toutes les publications de Solidarité. C'était une des rares collections complètes de la presse "hors censure".

Dès les premiers jours de l'état de guerre a commencé une attaque en règle contre les animateurs et les responsables de l'A.J.P. et contre son président, Stefan Bratkowski, en particulier. Cette campagne a débuté par des déclarations d'inconnus

de la ville de Rzeszow, reprises par la télévision le 23 décembre 1981, puis développées par un groupe de journalistes de Poznan dans des émissions télévisées ultérieures. La direction de l'A.J.P. était accusée d'inféodation à Solidarité, de menées politicardes et de négligences envers les intérêts matériels de ses membres. Ces mêmes arguments ont été utilisés pour motiver la décision de dissolution de l'Association, publiée par la presse le 19 mars. Cette décision a été précédée par 3 mois de répressions ininterrompues - internements, arrestations, interrogatoires, perquisitions. Les domiciles des animateurs de l'A.J.P. étaient fréquemment visités par la police. Leurs secrétaires : K. Klinger (interné), Jacek Ratajczak et Dariusz Fikus subissaient des interrogatoires.

Dans l'appel lancé par l'A.J.P. à ses membres, après sa dissolution, on peut lire : "Nous nous adressons à vous dans un moment dramatique pour notre profession : la décision a été prise de dissoudre l'A.J.P., malgré nos efforts pour renouer le dialogue. Cette décision constitue le sommet des répressions sans fondement et illégales qui frappent notre profession depuis des mois. Le fonctionnement normal des moyens de communication de notre société a été brisé, plusieurs publications ne paraissent toujours pas, la diffusion de programmes de radio crédibles n'a pas repris et les journalistes sont soumis à une honteuse "vérification" contraire au Droit. Des tribunaux occultes privent les journalistes de la possibilité d'exercer leur métier et, en premier lieu, les journalistes qui, jouissant de l'estime de la profession et de ceux qu'ils entendaient servir : leurs lecteurs et auditeurs... Nous protestons énergiquement contre l'accusation, sans fondement juridique, d'activités contraires aux intérêts de la Pologne socialiste. Nous n'avons mené aucune activité autre que celle à laquelle nous engageaient les résolutions du Congrès Extraordinaire des Délégués et les statuts de

l'Association. Ce Congrès s'est prononcé avec force pour la restauration de la crédibilité de notre profession, de la confiance du public envers elle, et contre l'exploitation brutale des moyens d'information comme instrument d'une propagande primitive. Ce Congrès avait exigé des garanties pour que cette maxime : "la presse ment" ne puisse plus jamais entacher la réputation de notre profession. Les responsables de l'Association, élus lors de ce Congrès, ont donc été mandatés pour faire tout ce qui était possible afin que le Code de Conduite Journalistique contenant les principes déontologiques de la profession, s'impose à tous les membres de notre organisation".

L'A.J.P. a fait appel de la décision de dissolution dont elle était frappée, en arguant notamment du fait que cette décision enfreignait les prescriptions du code de procédure administrative : en particulier l'article 10 § 1 (l'A.J.P. n'a pas eu la possibilité d'assister régulièrement à l'instruction, et notamment de se prononcer sur les pièces et preuves rassemblées, article 61) l'A.J.P. n'avait pas été informée de la mise en route de la procédure administrative. Les prescriptions concernant le déroulement de l'enquête ont été enfreintes, etc. Aucune preuve n'a été apportée pour démontrer que l'A.J.P. n'agissait pas conformément à ses statuts.

La procédure d'appel a été sans effet. Le ministre Kiszczak a maintenu avec force de loi le jugement incriminé. Nous n'avons pas davantage connaissance d'une réponse à la requête adressée à la Cour Suprême Administrative.

Des protestations contre le traitement infligé à la profession ont été envoyées au général Jaruzelski par de nombreux journalistes. Des lettres de protestation lui ont été adressées de Varsovie, de Cracovie, de Gdansk, et de Lodz. Au total, plusieurs

centaines de journalistes ont protesté. Sur 73 personnes élues aux postes de responsables de l'A.J.P. par le Congrès Extraordinaire, nous avons reçu 50 signatures de protestataires.

Les députés Karol Malcuzyński et Edmund Osmańczyk sont intervenus à la Diète contre la méthode de dissolution de l'A.J.P. et ont déposé une question écrite. Les autorités, sous la pression de l'opinion publique, ont reconnu elles-mêmes que la méthode de liquidation employée était brutale - mais elles n'avaient pas et n'ont pas l'intention de faire marche arrière. Quant aux accusations d'activités hostiles au socialisme lancées contre l'A.J.P., elles sont maintenues.

A la place de l'A.J.P., dès le lendemain de sa dissolution, a été constituée une nouvelle organisation étroitement soumise au parti et dénommée Association des Journalistes de la R.P.P. Cette organisation, au mois de février 1983, n'avait toujours pas élu ses responsables et annonce son Assemblée Générale seulement pour le second semestre. L'enrôlement dans ses rangs s'effectue sous la contrainte, à l'aide de dictats des rédacteurs en chef. L'adhésion à cette organisation est considérée, par conséquent, comme la dernière phase de la vérification.